



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 26 mars 2010**

ARRETE ANTI-EXPULSION

Considérant l'augmentation de la précarité de l'emploi et les ressources insuffisantes des familles dues à la stagnation des salaires et des pensions et à des prestations sociales trop faibles,

Considérant que la crise de l'emploi frappe durement notre département depuis 2 ans et laisse augurer une aggravation de la situation sociale d'un grand nombre de familles,

Considérant le faible niveau de construction de logements neufs dans le secteur social qui fait qu'Antibes reste une ville très loin de ces obligations de 20% et les coûts excessifs des loyers dans le secteur privé,

Considérant que les mesures d'expulsion visant les familles ayant des enfants à charge portent atteinte à la santé, à l'éducation, à la sécurité des enfants et méconnaissent gravement les dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

Considérant que la fin de la trêve hivernale pour les expulsions locatives met de nombreuses familles en situation d'insécurité sociale, d'exclusion et de marginalisation,

Considérant que l'interdiction des expulsions locatives est cohérente avec la loi instituant le Droit Au Logement Opposable,

Nous proposons l'arrêté suivant :

Article 1 : La Ville d' Antibes est déclarée zone de protection des locataires en difficulté économique.

Article 2 : Toute expulsion locative sur le territoire de la Ville d'Antibes fondée sur des raisons économiques ou en raison des effets de l'insécurité sociale est interdite

Article 3 : Toute procédure d'expulsion engagée à l'encontre d'un locataire ou d'une famille doit être précédée de la saisine de la commission communautaire de prévention des expulsions locatives.